

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Bibliothèque Municipale - Conservation préventive - Préservation du plafond de la salles des devises - Demandes de subventions

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel ; expose :

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque Municipale a lancé depuis deux ans une politique active en matière de conservation préventive. Pour compléter la mise aux normes effectuée en 2012 dans l'espace de consultation des documents patrimoniaux de la salle de lecture de la bibliothèque patrimoniale et d'étude, elle travaille cette année à la mise aux normes des conditions de conservation lors des expositions temporaires.

Le Ministère de la Culture via la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne est susceptible d'apporter une aide financière dans le cadre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales. La subvention pourrait s'élever jusqu'à 60 % du montant H.T. de l'opération.

Le budget prévisionnel affecté à cette opération s'élève à 42 360 € TTC.

Par ailleurs, dans la continuité des travaux, actuellement en cours, de réfection de la toiture de la bibliothèque située au-dessus de la salle des devises, une étude approfondie du plafond peint de cette salle sera entreprise par des restaurateurs spécialisés.

Cette salle, classée à l'inventaire des monuments historiques, a été aménagée au milieu du XVIIème siècle pour recevoir la bibliothèque des jésuites devenue plus tard bibliothèque publique. Le décor de son plafond est étroitement lié à l'histoire de la bibliothèque (armes des donateurs et devises dont la bibliothèque possède plusieurs recueils).

L'expertise, estimée à 11 000 € TTC, permettra à la fois de mieux connaître l'histoire de cette œuvre mais aussi de déterminer le degré de dégradation et les interventions possibles et souhaitables pour en préserver le décor. Son financement est intégré dans le budget de l'établissement.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, et plus particulièrement la Conservation régionale des monuments historiques peuvent accompagner financièrement les mesures de préservation du plafond, et notamment cette étude avant intervention, jusqu'à 50 % du montant HT.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter, au taux maximum, auprès de l'Etat ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le financement des opérations de conservation préventive présentées dans le rapport ;

2 - solliciter, au taux maximum, auprès de l'Etat ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le financement de l'expertise et des travaux induits pour la préservation du plafond de la salle des devises ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ